



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 16 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

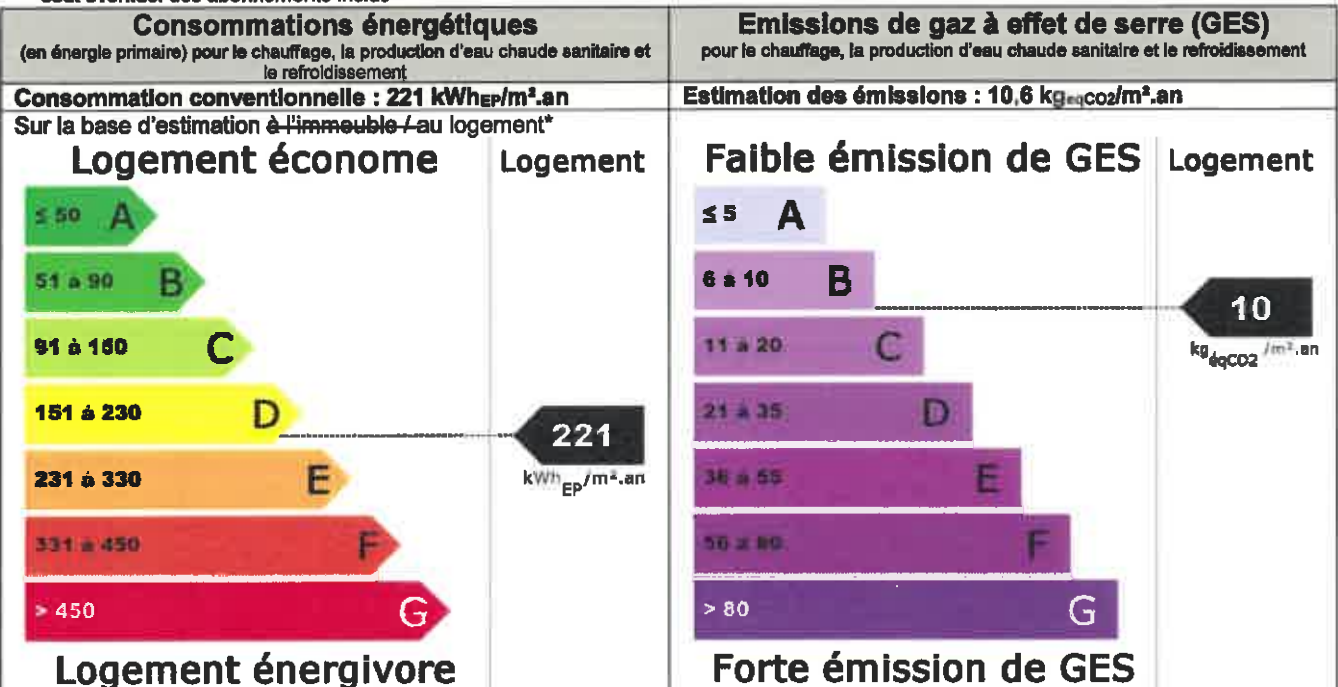
A INFORMATIONS GENERALES	
Date du rapport : 13/11/2018 N° de rapport : 839 13.11.18 Valable jusqu'au : 12/11/2028 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison Individuelle Année de construction : 2012 Surface habitable : 82,2 m ²	Diagnostiqueur : BAUD Pascal Signature : SAS CEDI Atlantique au Capital de 10000 € 10 rue Augustin Fresnel - 17180 PÉRIGNY Tél. 05 46 41 87 63 - Fax 05 46 41 95 24 Siret 492 584 586 00035 - APE 7120B N° TVA 92 492 584 586
Adresse : n°20 lieu dit Le Fléau 17430 CABARIOT INSEE : 17075 Etage : N° de Lot :	Référence ADEME : 1817V1006648A
Propriétaire : Nom : Adresse : 20 Lieu dit Le Fléau 17430 CABARIOT	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Electrique 4 220,5	10 889	583,30 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 2 816,9	7 267,7	308,70 €
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	7 037,4	18 156,7	1 016,00 €⁽¹⁾

(1) coût éventuel des abonnements inclus



* rayer la mention inutile

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES ÉQUIPEMENTS

Le descriptif du logement est donné à titre purement indicatif, ces éléments ayant permis simplement à l'évaluation de la performance énergétique du logement. En aucun cas le technicien ne saurait garantir la parfaite exactitude de ce descriptif, notamment pour les éléments non visibles ou inaccessibles (tels que la structure, le mode constructif, l'épaisseur ou même la présence de l'isolation, la qualité ou l'état du mode de production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire, etc.). Ce diagnostic ne porte pas non plus sur la qualité, l'ancienneté ou le mode de pose de l'isolant ni, d'une manière générale, sur la qualité de la construction

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT
TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Épaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Double briques pleines avec lame d'air	73,31	Extérieur	20	Épaisseur : 10 cm
Mur 2	Cloison en plaques de plâtre	16,25	Local non chauffé	10	Épaisseur : 5 cm

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Plaques de plâtre	82,15	Combles perdus	Épaisseur : 30 cm

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	82,15	Vide-sanitaire	Période d'isolation : à partir de 2006

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	PVC Vitrée double vitrage	1,89	Extérieur		
Fenêtre 1	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,6	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 2	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,8	Extérieur	Non	Oui
Fenêtre 3	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,6	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 4	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 5	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	4,3	Extérieur	Oui	Oui



C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Panneau rayonnant électrique NFC	Electrique		96,03%	Non	2012	Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Panneau rayonnant électrique NFC (surface chauffée : 82,15 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique		55,52%	Non		Non requis	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygroréglable	Non	Non

C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------



D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Référence de surface

La surface indiquée dans un DPE est établie sur la base des informations fournies par le propriétaire. A défaut, l'opérateur en diagnostic estime lui-même la surface globale du bien qui correspond aux différentes surfaces chauffées (Arrêté du 8 février 2012, annexe 2, 2.a). La surface indiquée dans le DPE n'a donc pas valeur d'attestation de surface, elle sert uniquement de base pour le travail du technicien et peut s'avérer différente de la surface habitable réelle d'un logement.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.



Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m ² .an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, pompe à chaleur thermodynamique hors air / air de COP ≥ 2,2 selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3)	155,2				26 %
Simulation 2	Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.	221				
Simulation 3	Installation d'un équipement de chauffage indépendant fonctionnant au bois ou autres biomasses (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, la concentration moyenne de monoxyde de carbone doit être inférieure ou égale à 0,3 %, et le rendement énergétique doit être supérieur ou égal à 70 % selon les référentiels des normes en vigueur, tels que : - les poêles (norme NF EN 13240 ou NF D 35376 ou NF EN 14785 ou EN 15250) À - les foyers fermés et les inserts de cheminées intérieures (norme NF EN 13 229 ou NF D 35376) À - les cuisinières utilisées comme mode de chauffage (norme NF EN 12815 ou NF D 32301).	221				15 % *

* Taux à 15 % pouvant être majorés à 23 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées.

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆ : moins de 100 € TTC/an ☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an ☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an ☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	🌱🌱🌱 : moins de 5ans 🌱🌱 : de 5 à 10 ans 🌱 : de 10 à 15 ans 🌱 : plus de 15 ans

Commentaires :

Néant



Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature


SAS CEDI Atlantique au Capital de 10000 €
10 rue Augustin Fresnel - 17180 PÉRIGNY
Tél. : 05 46 41 87 63 - Fax : 05 46 41 95 24
Siret 492 584 586 00035 - APE 7120B
N° TVA : 92 492 584 586

Etablissement du rapport :

Fait à PÉRIGNY le 13/11/2018

Cabinet : CEDI Atlantique

Désignation de la compagnie d'assurance : LSN Assurances

N° de police : A018 - Contrat FR00011639EO18A

Date de validité : 31/12/2018

Date de visite : 13/11/2018

Nom du responsable : ROCHE François

Le présent rapport est établi par BAUD Pascal dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT

17 Rue Borrel 81100 CASTRES

N° de certificat de qualification : C2792 Date d'obtention : 19/09/2017

Version du logiciel utilisé : AnalyImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1



Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 3CL-2012	Référence du DPE : 1817V1006648A
---	---

Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	17 - Charente Maritime
	Altitude	10 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	2012
	Surface habitable	82,15 m ²
	Nombre de niveaux	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Mur 1 : Double briques pleines avec lame d'air, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m ²) : 73,31, U (W/m ² K) : 0,33, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Epaisseur de l'isolant : 10 cm Mur 2 : Cloison en plaques de plâtre, Epaisseur (cm) : 10, Surface (m ²) : 16,25, U (W/m ² K) : 0,81, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0,8, Epaisseur de l'isolant : 5 cm
	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : Dalle béton, Surface (m ²) : 82,15, U (W/m ² K) : 0,27, Donne sur : Vide-sanitaire, Coefficient de réduction des déperditions : 0,8, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Plaques de plâtre, Surface (m ²) : 82,15, U (W/m ² K) : 0,13, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0,75, Epaisseur de l'isolant : 30 cm
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1 : U (W/m ² K) = 1,9, Surface (m ²) : 1,3, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (épaisseur tablier ≤ 22 mm), Fenêtre 2 : U (W/m ² K) = 2,2, Surface (m ²) : 0,8, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, Fenêtre 3 : U (W/m ² K) = 1,9, Surface (m ²) : 1,3, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur



		<p>approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$), ,</p> <p>Fenêtre 4 : U ($\text{W/m}^2\text{K}$) = 1,8, Surface (m^2) : 1, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier $> 12\text{mm}$), ,</p> <p>Fenêtre 5 : U ($\text{W/m}^2\text{K}$) = 2,2, Surface (m^2) : 4,3, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier $> 12\text{mm}$), ,</p>
	Caractéristiques des portes	Porte 1 : U ($\text{W/m}^2\text{K}$) = 3,3, Surface (m^2) : 1,89, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée double vitrage, Type de menuiserie : PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm
	Caractéristiques des ponts thermiques	<p>Total des liaisons Plancher bas - Mur : 41,1 m</p> <p>Total des liaisons Plancher Intermédiaire - Mur : 0 m</p> <p>Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 0 m</p> <p>Total des liaisons Refend - Mur : 0 m</p> <p>Total des liaisons Menuiseries - Mur : 39,4 m</p>
	Caractéristiques de la ventilation	Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygro-réglable
Systèmes	Caractéristiques du chauffage	<p>Panneau rayonnant électrique NFC :, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 13/11/2012</p> <p>Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal</p> <p>Emetteur(s) associé(s) : Panneau rayonnant électrique NFC, Surface chauffée : 82,15 m^2, Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution (Distribution entièrement en volume chauffé), Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Central avec minimum de température</p>
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	<p>Chauffe-eau vertical : , Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Présence d'un ballon d'accumulation de 300 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées non contiguës, installation individuelle</p>
	Caractéristiques de la climatisation	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :



Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un Immeuble ou une maison Individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage Individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'Immeuble	DPE non réalisé à l'Immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage Individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Certificat N° C2792

Monsieur Pascal BAUD

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2006-666 titre III du 8 juin 2006 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 19/09/2017 au 18/09/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissent les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 19/09/2017 au 18/09/2022	Arrêté du 5 juillet 2006 modifié définissent les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 19/09/2017 au 18/09/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissent les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Ambiance sans mention	Certificat valable Du 24/08/2017 au 23/08/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissent les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travail dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 09/11/2017 au 08/11/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissent les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'introduction par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 24/08/2017 au 23/08/2022	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissent les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 10 novembre 2017

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

